



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **NV L'UNION SA / LTD, A LONDRES (GB), SUCCURSALE DE MONTAGNY-PRES-YVERDON**, En Chamard 35, 1442 Montagny-Yverdon
2. Date du prononcé de dissolution: 10.01.2018
3. Suspension de faillite: 12.03.2018
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 02.04.2018
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : exploitation de pubs, restaurants et discothèques et toutes activités liées à ces professions.
Par décision du Président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois du 10 janvier 2018, la succursale a été déclarée dissoute conformément à l'article 154 ORC et 731 b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et
du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

04118845

